

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2451>



Créations, suppressions de postes ? Conseil Départemental le 13 mars

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: lundi 3 mars 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Prochain Conseil Départemental

jeudi 13 mars de 14 h 30 à 18 heures

Maison des Syndicats à Chalon/Saône

ORDRE DU JOUR :

Quelques jours avant le CTPA et le CTPD consacrés aux créations/suppressions de postes dans les lycées et les collèges, ce Conseil Départemental fera un point de situation sur la préparation de la rentrée 2008 dans les établissements de notre département.

Il analysera les questions d'actualités de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale : réforme de l'état, commission Pochard....

Il débattrà des perspectives d'actions locales ou nationales.

Il abordera d'éventuelles questions diverses.

Les secrétaires des S1 des collèges pourront profiter de cette réunion pour transmettre à la section départementale l'enquête de préparation de rentrée qu'il leur aura été adressée préalablement.



Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– **Autorisation d'absence :**

Créations, suppressions de postes ? Conseil Départemental le 13 mars

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard, en principe, trois jours avant la réunion soit le 10 mars : utiliser le modèle paru dans le *S2 Info* n°257 du 3/03/08 (p. 7), également téléchargeable ci-dessous.